

# SÉNAT

PREMIERE SESSION ORDINAIRE DE 1976-1977

Annexe au procès-verbal de la séance du 23 novembre 1976.

## AVIS

PRÉSENTÉ

*au nom de la Commission des Affaires économiques et du Plan (1),*  
**sur le projet de loi de finances pour 1977, ADOPTÉ PAR**  
**L'ASSEMBLÉE NATIONALE.**

TOME VII

**Services de Premier Ministre.**

**COMMISSARIAT GENERAL DU PLAN D'EQUIPEMENT  
ET DE LA PRODUCTIVITE**

**Par M. Marcel LUCOTTE,**  
Sénateur.

---

(1) Cette commission est composée de : MM. Jean Bertaud, *président* ; Paul Mistral, Joseph Yvon, Marcel Lucotte, Michel Chauty, *vice-présidents* ; Jean-Marie Bouloux, Fernand Chatelain, Marcel Lemaire, Jules Pinsard, *secrétaires* ; Charles Alliès, Octave Bajeux, André Barroux, Charles Beaupetit, Georges Berchet, Auguste Billiemaz, Amédée Bouquerel, Frédéric Bourguet, Jacques Braconnier, Marcel Brégégère, Raymond Brun, Paul Caron, Auguste Chupin, Jean Colin, Francisque Collomb, Jacques Coudert, Maurice Coutrot, Pierre Croze, Léon David, René Debesson, Hector Dubois, Emile Durieux, Gérard Ehlers, Jean Filippi, Léon-Jean Grégory, Mme Brigitte Gros, MM. Paul Guillaumot, Rémi Herment, Maxime Javelly, Pierre Jeambrun, Alfred Kieffer, Pierre Labonde, Maurice Lalloy, Robert Laucournet, Bernard Legrand, Léandre Létouart, Paul Malassagne, Louis Marré, Pierre Marzin, Guy Millot, Henri Olivier, Louis Orvoen, Robert Parenty, Albert Pen, Pierre Perrin, André Picard, Jean-François Pintat, Richard Pouille, Henri Prêtre, Maurice PrévotEAU, Jean Proriol, Roger Quilliot, Jean-Marie Rausch, Jules Roujon, Guy Schmaus, Michel Sordel, Pierre Tajan, René Travert, Raoul Vadepiéd, Jacques Verneuil, Charles Zwickert.

Voir les numéros :

Assemblée Nationale (5<sup>e</sup> législ.) : 2524 et annexes, 2525 (tomes I à III et annexe 39), 2534 (tome XVII) et in-8° 555.

Sénat : 64 et 65 (tomes I, II et III, annexe 28) (1976-1977).

---

Loi de finances. — Premier Ministre (Services) - Plan.

## SOMMAIRE

---

	Pages.
<b>I. — La stratégie du VII<sup>e</sup> Plan et la conjoncture économique :</b>	
A. — L'amorce d'une application de la stratégie.....	4
B. — La conjoncture préoccupante.....	6
<b>II. — La mise en œuvre des programmes du Plan :</b>	
A. — Les programmes régionaux .....	10
B. — Le C. E. R. C. ....	11
C. — Les programmes d'action prioritaires.....	12
<b>Examen en commission.....</b>	<b>15</b>

---

Mesdames, Messieurs,

Il y a à peine cinq mois, le Parlement approuvait le VII<sup>e</sup> Plan de développement économique et social. *L'appréciation de la mise en œuvre du Plan ne peut donc être que prudente*, d'autant plus qu'il est encore trop tôt pour évaluer, au regard du Plan, l'efficacité des mesures de redressement de l'économie et de lutte contre l'inflation appliquées depuis le début de l'automne.

Cependant, le VII<sup>e</sup> Plan couvre l'intégralité des années 1976 à 1980 et l'examen du projet de loi de finances pour 1977 conduit à *analyser les deux cinquièmes de la période d'exécution du Plan*. Même si, du point de vue budgétaire, le Gouvernement n'est pas tenu de présenter un financement par cinquième tous les ans, il est bien évident que, seules les politiques amorcées maintenant pourront aboutir à des résultats sensibles en 1980, qu'il s'agisse des politiques définies dans le livre I<sup>er</sup> du VII<sup>e</sup> Plan ou des actions inscrites dans les programmes d'action prioritaires.

Dans le présent rapport, à défaut d'appréciation officielle sur l'exécution du VII<sup>e</sup> Plan, nous tenterons de faire **le point de la conjoncture au regard de celui-ci**. Nous analyserons ensuite **les principaux problèmes de la mise en œuvre des programmes du Plan pour l'exercice 1977**.

## I. — LA STRATEGIE DU VII<sup>e</sup> PLAN ET LA CONJONCTURE ECONOMIQUE

A. — **Le rapport d'exécution ne comporte pas d'appréciation complète sur la mise en œuvre du VII<sup>e</sup> Plan, mais le Gouvernement estime avoir amorcé l'application de la stratégie.**

Le rapport d'exécution annexé à la loi de finances pour 1977 analyse seulement *les actions et les dotations budgétaires correspondant aux programmes prioritaires*, à l'exclusion de toute observation sur les conditions de réalisation des politiques économiques et sociales et sur les fonctions collectives et les dépenses civiles de l'Etat. La brièveté des délais écoulés entre le vote du Plan et le dépôt du rapport d'exécution rendait effectivement très difficile une analyse sérieuse de la mise en œuvre de la stratégie du Plan.

Plus regrettable est la *non-publication d'indicateurs sociaux et économiques* qui devraient paraître dans un second fascicule à une date non précisée, vraisemblablement après la discussion budgétaire, ce qui ôtera à ce document une partie de son intérêt immédiat. Ainsi que nous l'avions noté lors de l'examen du VII<sup>e</sup> Plan par le Parlement, il apparaît nettement que *la mise au point d'indicateurs qualitatifs est une opération délicate*. Ceux-ci constituent un progrès par rapport aux indicateurs de réalisation physique, mais leur élaboration est beaucoup plus difficile. Il est, en effet, particulièrement ardu d'essayer de mesurer l'amélioration de la qualité de la vie, la réduction des inégalités sociales et économiques, l'évolution de la répartition des responsabilités, grâce à des indicateurs cernant précisément les transformations de la réalité française.

A défaut de rapport d'exécution exhaustif, on notera que, lors du débat budgétaire à l'Assemblée Nationale, le Ministre d'Etat chargé du Plan et de la l'Aménagement du Territoire a déclaré qu'*avec le « Plan Barre » et le projet de loi de finances pour 1977, le Gouvernement a amorcé la mise en œuvre de la stratégie du VII<sup>e</sup> Plan en s'attachant en priorité à combattre l'inflation et à réorienter la croissance*. A ce pro-

pos, il a insisté sur les missions confiées au Centre d'études des revenus et des coûts (C. E. R. C.) en application du Plan, sur les directives données par le Conseil central de planification aux ministères afin de réduire les factures d'inflation, sur les propositions que lui-même formulera dans le domaine de l'aménagement du territoire ; il a enfin rappelé la création d'un groupe chargé d'examiner l'efficacité des dépenses d'intervention économique de l'Etat.

Le programme gouvernemental vise d'abord à réaliser l'équilibre des finances publiques, en présentant un budget en équilibre dans lequel les dépenses de l'Etat augmentent à un rythme (+ 13,7 %) voisin de celui prévu pour la production intérieure brute (+ 13,2 %) ; il comporte également un encadrement du crédit afin de limiter la création monétaire.

Le gel des prix jusqu'au 31 décembre 1976, la fixation d'une norme de hausse maximale de 6,5 % pour l'année 1977, le contrôle des marges commerciales, l'application éventuelle du prélèvement conjoncturel devraient efficacement contribuer à maîtriser l'évolution des prix.

En ce qui concerne les revenus, la norme de référence de + 6,5 % pour l'année 1977 est applicable aux loyers, aux prestations de services, et aux bénéficiaires de dividendes et d'honoraires. Le principe de la négociation collective des salaires étant réaffirmé, le Gouvernement recommande une augmentation des salaires au plus égale à celle du coût de la vie, sauf pour les bas salaires. Pour tous les types de rémunérations dépassant 18 000 F par mois, la progression doit être limitée à la moitié de la hausse des prix, les rémunérations mensuelles supérieures à 24 000 F devant rester stables.

Afin d'arrêter le mouvement d'aggravation de la dette extérieure, diverses mesures — dont la hausse du prix des carburants — ont pour but de limiter les importations de produits énergétiques.

D'autre part, un ensemble de mesures devrait faciliter le financement des entreprises et orienter l'épargne vers les investissements : la réévaluation, dans les bilans, des immobilisations non amortissables ; l'autorisation de déduire des bénéfices imposables des sociétés les dividendes d'actions émises lors d'augmentations de capital en numéraire réalisées avant le 31 décembre 1980 ; la création d'un abattement de 1 000 F sur le montant

imposable des revenus d'actions ; des allègements fiscaux en faveur des sociétés nouvelles ; l'augmentation des coefficients d'amortissement dégressif applicables aux biens d'équipement ainsi qu'aux matériels destinés à économiser l'énergie. Dans la même optique, il faut signaler les allègements fiscaux concernant les petites et moyennes entreprises industrielles et commerciales, l'institution d'un livret d'épargne pour la création ou l'acquisition d'entreprises artisanales.

Enfin, à propos de l'épargne des ménages, on peut également rappeler que l'indexation des fonds placés dans les comptes sur livret est à l'étude.

Les investissements de l'Etat bénéficieront en outre des crédits du Fonds d'action conjoncturelle et ceux des collectivités locales de l'application de nouvelles règles applicables aux prêts de la Caisse des Dépôts et des Caisses d'épargne ; enfin, le relèvement du plafond par habitant des ressources fiscales des régions devrait faciliter les actions des établissements publics régionaux.

Certaines dispositions proposées dans le domaine fiscal montrent une certaine volonté d'équité, résultant notamment du nouveau barème de l'impôt sur le revenu, du régime concernant les personnes âgées, des limites imposées à la déduction des déficits fonciers et aux abattements intéressant les revenus salariaux.

En définitive, on peut considérer que *le Gouvernement a effectivement amorcé la mise en œuvre de la stratégie du VII<sup>e</sup> Plan avec les mesures résultant du « Plan Barre » et les propositions contenues dans le projet de loi de finances pour 1977 ; mais les unes et les autres constituent un arsenal dont l'efficacité ne pourra être appréciée qu'à l'épreuve des faits. D'aucuns critiquent déjà les insuffisances ou les effets négatifs du programme appliqué par le Gouvernement depuis le mois de septembre. Force est de constater que la conjoncture comporte des aspects inquiétants.*

#### **B. — La conjoncture est préoccupante.**

*La hausse des prix reste encore forte. Pendant les neuf premiers mois de 1976, l'augmentation des prix de détail a atteint 7,4 %, les taux des trois derniers mois de cette période correspondant à un rythme annuel de + 11,7 %. L'indice d'octobre s'établit à 0,9 %, de sorte qu'on atteint actuellement une hausse annuelle*

de 9,9 %, qui contraste avec les évolutions plus modérées enregistrées aux Etats-Unis et, surtout, en Allemagne fédérale. Pour des raisons diverses, le prix des produits alimentaires, des produits industriels et des services ont connu des progressions assez rapides.

Cependant *les perspectives sont meilleures* par l'effet du blocage et, bientôt, la réduction du taux normal de la T. V. A. ; mais il ne faut pas négliger, en sens inverse, les conséquences de l'augmentation du prix des carburants à laquelle pourrait d'ailleurs s'ajouter un renchérissement du prix du pétrole brut. De plus, on ne peut exclure le risque d'une « inflation exportée » par les Etats-Unis vers l'Europe, après l'arrivée au pouvoir du nouveau président.

En ce qui concerne *les revenus*, les recommandations formulées par le Gouvernement pour la progression des salaires rencontreront vraisemblablement l'opposition de la plupart des centrales syndicales ; il y a là un risque de tension sociale sérieux, d'autant plus qu'on ne voit pas l'amorce de cette politique des conventions collectives préconisées par le Plan (extension de leur champ d'application et élargissement de leur contenu et qu'on n'observe encore aucun changement fondamental pour les revenus non salariaux. En effet, pour ceux-ci, il apparaît plus difficile de faire respecter une norme de hausse de 6,5 %, en raison des conditions d'exercice des activités correspondant à ces types de revenus.

Une maîtrise réelle de l'évolution des revenus non salariaux exige notamment une politique efficace de contrôle des marges et des prix commerciaux, l'existence d'une concurrence véritable, la vérification de la sincérité des déclarations de revenus effectuées par les bénéficiaires de revenus non salariaux.

Or les moyens des services chargés du contrôle des prix et des déclarations de revenus demeurent faibles ; le projet de loi sur les ententes et la concurrence n'a pas encore été voté. Les mesures fiscales contenues dans le projet de loi de finances pour 1977 ne sont qu'un palliatif, puisqu'elles n'affectent ni la connaissance, ni la formation des revenus.

Sans un effort d'autodiscipline des titulaires de revenus non salariaux, ni une amélioration substantielle de la connaissance de la répartition des revenus, il sera très difficile de maîtriser l'évolution quantitative globale de ceux-ci.

On peut également s'interroger sur les chances de réaliser simultanément les impératifs de lutte contre l'inflation et les prévisions de croissance qui accompagnent le projet de loi de finances pour 1977. Celles-là fixent des objectifs ambitieux pour le produit intérieur brut (+ 4,8 %), la consommation des ménages (+ 4,1 %) — ce qui suppose le maintien d'une forte tendance à dépenser — ainsi que pour l'exportation qui devrait augmenter de 9,3 %, alors que l'investissement productif privé ne devrait s'accroître que de 2 % en volume ; à ce propos, on se demande comment l'industrie pourra financer l'effort de production nécessaire au développement du commerce extérieur français qui est un impératif fondamental du VII<sup>e</sup> Plan.

Au cours des derniers mois, *le solde des échanges extérieurs s'est fortement détérioré*, le taux de couverture des importations par les exportations étant passé de 99,6 % en juin à 87,7 % en septembre et à 83,2 % en octobre, alors qu'il était de 100,5 % en septembre 1975. Le déficit cumulé des neuf premiers mois de l'année atteint, après corrections saisonnières, 10,735 milliards de francs et ce, malgré le développement des exportations qui ont progressé de 4 % en septembre et sont supérieures de 29 % aux exportations de septembre 1975.

Cette situation résulte des pertes enregistrées dans le secteur agricole — les exportations de produits agricoles ont fait défaut en raison de la sécheresse — et des importations d'énergie nécessaires à la reprise de l'activité économique, à la compensation de la sécheresse (pour E. D. F.) et à la constitution de stocks de précaution (avant d'éventuelles augmentations du pétrole brut). De plus, le coût des importations a été majoré du fait de la dépréciation du franc sur le marché des changes.

*Dans le domaine des échanges extérieurs, la conjoncture est donc, aujourd'hui, plus défavorable qu'au moment du vote du Plan.* Si l'on peut espérer reconstituer dans un proche avenir le potentiel d'exportation de l'agriculture française, il sera beaucoup plus difficile de maîtriser le coût des importations de produits énergétiques, le pétrole demeurant, pour la durée du Plan, la première source d'énergie utilisée en France ; l'appoint du nucléaire et des énergies nouvelles, la politique d'économies d'énergies ne pourraient contrebalancer une hausse importante du brut, si celle-ci était décidée par l'organisation des pays producteurs et exportateurs de pétrole (O. P. E. P.). Or, le Plan et le projet de budget pour

1977 prévoient un développement des exportations qui postule, principalement dans le domaine industriel, une consommation d'énergie. Il faudra donc trouver un moyen terme conciliant l'effort d'exportation et le ralentissement de la consommation d'énergie.

*Autre problème préoccupant, celui du marché de l'emploi où, après corrections saisonnières, on compte en septembre 1976 plus de 941 200 demandeurs.* Certes, on constate une amélioration par rapport aux mois précédents, mais, un an auparavant, le nombre des demandeurs d'emploi était légèrement inférieur (933 100). Les proportions de « chômeurs traditionnels » se sont plutôt aggravées : les femmes représentant 55 % des demandeurs d'emploi contre 50 % en septembre 1975 ; les jeunes de moins de 25 ans, 46 %. Un jeune sur quatre termine la période de scolarité obligatoire sans diplôme et *les non-diplômés constituent près du tiers des moins de 25 ans* inscrits à l'Agence nationale pour l'emploi. Environ la moitié des demandeurs d'emploi y sont inscrits depuis plus de trois mois.

Les actions entreprises en faveur du travail manuel et le développement de la formation professionnelle ne peuvent agir qu'à moyen terme ; on ne peut donc attendre qu'une amélioration lente de la situation de l'emploi.

Pour tous les problèmes évoqués ici, **l'année 1977 sera décisive** ; on pourra alors apprécier l'efficacité de la lutte contre l'inflation et des premières mesures destinées à réorienter la croissance.

## II. — LA MISE EN ŒUVRE DES PROGRAMMES DU PLAN

Sans faire une analyse exhaustive, nous examinerons ici trois aspects des programmes mis en place en application du VII<sup>e</sup> Plan : les programmes régionaux, les études du C. E. R. C. et les programmes d'action prioritaires.

### A. — Les programmes régionaux.

On est frappé par la difficulté et la longueur de l'élaboration des programmes de développement et d'aménagement que chaque région doit adopter. Ces programmes doivent définir des objectifs par région pour la période du VII<sup>e</sup> Plan et les principaux moyens de réalisation de ceux-ci, en faisant intervenir éventuellement des engagements de l'Etat ou d'autres partenaires.

Dans cette affaire, les établissements publics régionaux sont indépendants ; mais une partie des bases de leurs travaux est constituée par les grandes opérations structurantes engagées par l'Etat et par les crédits déconcentrés émanant de l'Etat.

Des procédures de concertation doivent conduire à déterminer les opérations qui seront réalisées aux niveaux régional et local dans le cadre de certains programmes d'action prioritaires nationaux, ainsi que la participation de l'Etat à des programmes d'action prioritaires d'initiative régionale ou locale.

La préparation des programmes régionaux pose deux séries de problèmes intéressant respectivement les crédits déconcentrés et les programmes prioritaires d'initiative régionale ou locale (P. A. P. I. R. et P. A. P. I. L.).

Bien que les préfets de région soient, semble-t-il, informés du montant des crédits déconcentrés, beaucoup de régions paraissent encore ignorer l'enveloppe qui leur sera attribuée pendant la période du Plan.

D'autre part, pour les P. A. P. I. R., les établissements régionaux ont présenté environ 160 propositions dont le total dépassait

la contribution de l'Etat, fixée à 20 milliards de francs par le VII<sup>e</sup> Plan. Il est certainement très difficile de choisir entre les nombreux projets présentés par les régions : ceci explique en partie le retard constaté dans la sélection des P. A. P. I. R. Il est indispensable que le Gouvernement arrête sa position et détermine les programmes d'initiative régionale locale sur lesquels il s'engage. Il serait très regrettable qu'on assistât à l'enlisement d'une procédure qui suscite un très vif intérêt à l'étranger ; en effet, les Pays-Bas et l'Allemagne fédérale — dans les « Länder » — ont l'intention de mener des expériences inspirées des P. A. P. I. R.

La situation actuelle est préjudiciable à la régionalisation du Plan et à la mise en place d'une réelle planification régionale recommandée par le VII<sup>e</sup> Plan ; les programmes des régions, qu'ils soient pris en charge par elles-mêmes ou par l'Etat, risquent de n'être opérationnels que très tard et de perdre ainsi en partie leur cohérence et leur synchronisation avec le VII<sup>e</sup> Plan.

Il est bien évident que la mise en œuvre d'une planification régionale ne peut être aisée ; c'est une expérience nouvelle dans laquelle les établissements publics régionaux et les collectivités locales conservent leur entière responsabilité et leur autonomie ; malgré les difficultés, l'expérience est intéressante, mais il est urgent qu'elle aboutisse très rapidement à des résultats concrets.

#### **B. — Le C. E. R. C. (Centre d'étude des revenus et des coûts).**

Cet organisme, créé en 1966, a vu redéfinir ses compétences par un décret du 7 octobre 1976 qui n'apporte pas de changements fondamentaux ; cependant, les missions du centre ont été quelque peu élargies. On note, en particulier, que le C. E. R. C. devra analyser la répartition des différents revenus et les écarts de revenus, et qu'il effectuera des études sur le niveau et l'évolution des revenus, des prix et des coûts, ces études figurant dans un programme régulièrement arrêté par le Gouvernement, sur proposition du Conseil du Centre.

Le C. E. R. C. avait pris l'habitude de publier des rapports ; désormais un rapport de synthèse sera établi périodiquement mais la périodicité n'est pas précisée et ce rapport sera automatiquement public, ce qui est une innovation intéressante, indispensable au développement des activités du Centre et à la crédibilité de ses travaux.

Outre les collaborations traditionnelles qu'il pouvait obtenir, le C. E. R. C. pourra désormais demander des travaux aux organisations professionnelles et sociales et aux organismes d'étude internationaux ; c'est un progrès par rapport au texte antérieur.

Enfin, la composition de l'organisme a été récemment renouvelée.

Cependant, on peut s'interroger sur *les moyens* affectés au C. E. R. C. Ceux-ci sont-ils réellement à la mesure de la mission de ce Centre, qui doit principalement favoriser la réduction des inégalités de revenus ? Certes, il peut obtenir des études et des collaborations extérieures ; les crédits qui lui sont affectés par le projet de loi de finances pour 1977 ont été augmentés par amendement du Gouvernement de 3 960 000 F à 6 460 000 F ; mais cette dotation demeure relativement modeste, surtout lorsqu'on la compare aux enveloppes affectées au C. O. R. D. E. S. et au C. R. E. D. O. C., compte tenu des tâches qui incombent à ces organismes. La faiblesse des moyens accordés au C. E. R. C. est d'autant plus sensible que, pour le moment, il est le seul organisme effectuant des travaux de ce type, en effet il semble que le Commissariat au Plan n'ait encore proposé *aucun programme d'études à engager par les différents ministères sur l'évolution des revenus non salariaux, conformément aux directives du Plan.*

Enfin, une dernière interrogation : aucune précision n'a été formulée au programme des travaux que le C. E. R. C. va entreprendre dans les mois qui viennent.

Des résultats des études du C. E. R. C. dépendront, dans une large part, la crédibilité et l'efficacité du Plan, la diminution des inégalités de revenus étant pour beaucoup de Français un impératif prioritaire.

### C. — Les programmes d'action prioritaires.

Votre rapporteur se félicite de la présentation des programmes d'action prioritaires dans le rapport d'exécution. En effet, pour chaque programme, les contributions de l'Etat sont indiquées en francs courants et en francs constants 1975 pour les deux exercices visés cette année, ainsi que nous l'avions souhaité lors du débat de juillet dernier.

Il semble que les administrations se soient bien adaptées à cette procédure et qu'elles aient fait un effort remarquable de redéploiement des dépenses publiques, sous l'impulsion du Commissariat général du Plan.

L'ensemble des dotations affectées aux programmes d'action prioritaires atteint 43,467 milliards de francs courants dont 25,650 milliards de francs dépendent des Postes et Télécommunications, soit en francs constants 1975 : 32,865 milliards de francs dont 17,800 milliards de francs.

On note que l'ensemble des crédits visés ici ne représentent pas le cinquième de l'enveloppe affectée aux programmes d'action prioritaires mais cela ne peut être considéré comme une anomalie par rapport aux engagements pris par le Gouvernement.

Il est intéressant de relever que les programmes ont été plus ou moins bien « traités » ; certains ont reçu une dotation supérieure à la moyenne annuelle, d'autres légèrement inférieure à celle-ci ; enfin, pour certains, un taux d'exécution particulièrement faible devra être compensé au cours des exercices suivants.

Les programmes d'action prioritaires les mieux dotés sont ceux concernant le désenclavement de l'Ouest, du Sud-Ouest et du Massif Central, l'amélioration des conditions de travail (en ce qui concerne le tri postal), la réduction des inégalités de chances par l'éducation et la culture, le développement de la prévention et de l'action sociale volontaire.

Dans la deuxième catégorie, on note les programmes suivants : faciliter l'accès à la justice, améliorer l'équipement téléphonique du pays, transformer les conditions de travail et revaloriser le travail manuel, renforcer le rôle du consommateur.

Enfin, les programmes les plus « en retard » — c'est-à-dire ceux dont la dotation budgétaire est inférieure de 30 à 50 % à la moyenne annuelle — intéressent par ordre décroissant la liaison mer du Nord—Méditerranée, la formation des jeunes, la politique de la famille, les petites et moyennes entreprises et l'artisanat, la défense du patrimoine naturel, les Départements d'Outre-Mer, l'humanisation des hôpitaux, le maintien à domicile des personnes âgées.

Il est encore trop tôt pour porter une appréciation significative sur la réalisation des programmes d'actions prioritaires mais il semble que ceux-ci soient, dans l'ensemble, engagés dans des conditions satisfaisantes.

En **conclusion**, on peut relever *un effort sensible du Gouvernement* pour appliquer les politiques économiques et sociales et pour mettre en œuvre les programmes définis par le VII<sup>e</sup> Plan. De ce point de vue, la création d'un Ministère du Plan et de l'Aménagement du Territoire a certainement eu un effet très positif ; il a incité les différentes instances gouvernementales à être plus attentives aux directives du Plan, à tenir compte des travaux du Commissariat général qui tend à devenir un organe fonctionnant de manière permanente en relation avec la conjoncture.

Certes, quelques actions ou études recommandées par le Plan, notamment les projections glissantes, n'ont pas encore vu le jour. Pour l'avenir, il importe *que le Parlement soit régulièrement informé* des mesures prises en application du Plan et que les divers programmes soient suivis avec grande attention. Nous attendons donc la publication des indicateurs économiques et sociaux pour les prochains mois, les résultats des travaux du C. E. R. C. et le démarrage des études sur l'évolution des revenus que le Commissariat général du Plan doit coordonner.

## EXAMEN EN COMMISSION

Au cours du débat qui a suivi l'exposé du rapporteur, **M. Laucournet** s'est interrogé sur les rapports entre le Commissariat général du Plan et le Ministère du Plan et de l'Aménagement du Territoire ; il s'est également inquiété des dotations budgétaires qui seront affectées ultérieurement aux programmes d'actions prioritaires.

En ce qui concerne l'élaboration des programmes régionaux de développement et d'aménagement, **M. Laucournet** a regretté que les régions n'aient pas encore connaissance du montant des crédits déconcentrés qui leur seront affectés pendant la période du Plan ; il a estimé que la méthode appliquée pour élaborer les programmes d'initiative régionale ou locale favorisait le développement de la compétition entre les départements d'une même région. Il s'est déclaré peu satisfait de la procédure retenue, tant pour les programmes de développement et d'aménagement que pour les P. A. P. I. R.

Il a vivement critiqué les modalités de la politique volontariste de décentralisation du tertiaire qui aboutit à des incohérences ; on constate qu'il existe actuellement un million de mètres carrés de bureaux vacants, et qu'on a réalisé des opérations importantes de construction de locaux de ce type dans la région parisienne et dans certaines villes de province sans créations d'emplois équivalentes. Cette politique mérite un examen attentif et doit être revue. *La Commission a décidé de reprendre à son compte les observations formulées sur ce dernier point par M. Laucournet.* A ce propos, **M. Lucotte** a précisé que la surface des bureaux inoccupés correspondait au nombre des emplois tertiaires créés en trois ans, le tertiaire étant exclu.

**M. Pouille** a estimé que la création d'un Ministère du Plan et de l'Aménagement du Territoire est un progrès car elle facilitera la mise en œuvre du Plan et la prise en compte des objectifs d'aménagement du territoire. Il a également critiqué la procédure

de régionalisation du Plan et il a estimé que les régions sont mieux placées que le Gouvernement pour faire des économies dans les dépenses publiques.

En ce qui concerne les plans régionaux, **M. Allès** a jugé mauvaise la méthode appliquée actuellement et il a souhaité que l'on fasse connaître aux régions les enveloppes de crédits déconcentrés pour que celles-ci soient en mesure d'arrêter, en connaissance de cause, le montant des moyens qu'elles peuvent ajouter aux contributions de l'Etat, et qu'elles puissent définir les objectifs de leurs programmes de développement et d'aménagement.

\*  
\* \*

Sous réserve de ces observations, votre Commission des Affaires économiques et du Plan vous propose d'émettre un avis favorable aux dispositions concernant le **Commissariat général du Plan** dans le projet de loi de finances pour 1977.